

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 5 (1917)

**Heft:** 57

  

**Artikel:** Notre ravitaillement

**Autor:** Pronier, H.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-252714>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LE

# Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

## ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50  
 ETRANGER... » 3.50  
 Le Numéro.... » 0.20

## RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)  
 Compte de Chèques I. 943

*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs*

## ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—  
 2 cases. » » 35.—  
 La ligne, par insertion » 0.25

**SOMMAIRE** : L'idée marche... : E. Gd. — Notre ravitaillement : H. PRONIER. — De ci, de là... — Lettre de France : le Congrès de l'Union française pour le Suffrage des femmes : Pauline REBOUR. — Notre bibliothèque : *Les femmes et les tribunaux de prud'hommes*. — Association nationale suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

## L'IDÉE MARCHE...

C'est d'Angleterre que nous vient ce dernier mois le succès suffragiste qu'a maintenant la joie d'enregistrer régulièrement chaque numéro du *Mouvement Féministe*. Le 19 juin, la Chambre des Communes a, par 385 voix contre 55, émis un vote désormais historique en faveur du suffrage féminin.

Nous comptons publier dans notre prochain numéro une lettre de notre correspondante d'Angleterre, donnant des précisions actuelles et des détails historiques sur cet événement dont la portée comme la répercussion sont si grandes. Aussi, pour aujourd'hui, nous bornons-nous à fournir quelques explications rendues nécessaires par la différence de procédure parlementaire d'un pays à l'autre, comme par la multiplicité des « bills » relatifs au suffrage déjà présentés aux Chambres anglaises.

La loi actuellement en discussion aux Communes porte le titre de « loi de représentation populaire ». Elle a été proposée par le gouvernement comme mesure démocratique étendant le droit de vote, exercé jusqu'à présent sur la base censitaire seulement, à ceux qui ont bien mérité de la patrie pendant la guerre : les marins, les soldats... et les femmes. C'est en effet à l'admirable travail des femmes dans tous les domaines, agriculture, munitions, commerce, industrie, œuvres sociales, que les suffragistes anglaises doivent leur succès d'aujourd'hui. La Commission spéciale présidée par le président de la Chambre (Speaker) avait préavisé en faveur de l'introduction dans le texte de cette loi d'un article donnant le vote aux femmes comme aux marins et aux soldats, et cette introduction avait été décidée par 381 voix contre 62. Une fois la loi en discussion, l'article avait passé en seconde lecture par 329 voix contre 40. Puis était intervenu l'effort désespéré des anti-suffragistes (au premier rang desquels s'est distingué M. Arnold Ward, le fils de Mrs. Humphrey Ward, la célèbre romancière), et l'un d'eux, Sir F. Banbury, avait présenté un amendement supprimant du texte de la loi l'art. 4 qui accorde le suffrage aux femmes âgées de plus de 30 ans. C'est cet amendement qui a été triomphalement écarté par le vote de l'autre soir.

Comme l'écrit Mrs. Fawcett, la vénérée présidente de l'Union nationale pour le Suffrage des Femmes, le succès n'est pas légalement définitif. Le projet de loi doit encore être soumis aux débats réglementaires aux Communes, puis passer à la Chambre des Lords, et revenir aux Communes pour qu'elles prennent en

considération les amendements proposés par les Lords. Mais moralement, les suffragistes anglaises peuvent déjà escompter la victoire. Le pays, la presse, l'opinion publique sont avec elles. Le *Times* a écrit que le conservatisme mourant a trouvé ses derniers piliers chez ceux qui ont soutenu l'amendement Banbury. Le premier ministre et le gouvernement sont décidés à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faire admettre la loi. Et le fait que celle-ci est présentée par un gouvernement d'union nationale, et non par un parti, est un grand réconfort et une grande sécurité. Evidemment, elle ne donne pas entière satisfaction aux suffragistes, mais elle pose le principe, elle brise la barrière de l'incapacité de sexe, elle ouvre la porte à d'autres mesures, elle affranchit environ 6.000.000 de femmes, soit un tiers des électeurs...

Ce n'est pas seulement pour les Anglais que le vote des Communes a de l'importance. Trop de démocraties regardent à l'heure actuelle vers la grande nation libérale pour ne pas être influencées par elle dans ce domaine comme dans d'autres. Le suffrage politique des femmes prenant solidement pied sur le sol de Grande-Bretagne, c'est à bref délai son succès dans l'Europe occidentale. Et nous espérons que notre pays ne sera pas le dernier à s'engager dans cette voie où tant d'autres lui montrent l'exemple.

E. Gd.

## NOTRE RAVITAILLEMENT

Invité à résumer la conférence publique faite le 12 mai à Lausanne à l'Assemblée de l'Association suisse pour le suffrage féminin, je dois, pour abrégé, en éliminer les considérations secondaires, les explications accessoire, les « mais », les « cependant » restrictifs et tout l'appareil numérique. Il n'en reste que le squelette.

\* \* \*

Pour juger du trouble apporté par la guerre à notre régime économique, il est nécessaire d'abord de se rendre compte exactement de ce qu'il était *avant* 1914.

L'agriculture suisse ne nous fournissait alors qu'un cinquième de notre pain et les trois quarts de notre viande. Non pas qu'elle fût mal organisée ou peu productive, mais l'intérêt même du cultivateur le poussait à concentrer tous ses efforts sur la production laitière et à exporter ce produit sous diverses formes — fromage, lait condensé. Notre agriculture tirait même de l'étran-

ger une partie des engrais chimiques et des fourrages concentrés dont elle avait besoin.

Pour nourrir la population de notre pays, il faut donc importer une grande quantité de vivres — céréales, viande, huiles et beurre, sucre, œufs, volaille, denrées coloniales, etc.

En échange de ces marchandises, la Suisse exporte quelques produits agricoles et ceux d'une *industrie très développée* et très spécialisée — soieries, broderies, horlogerie, machines, chocolat.

Comme aucune de ces industries ne trouve en Suisse les matières premières dont elle a besoin, ces dernières doivent être également achetées au dehors.

La situation est donc celle-ci : Nous importons des quantités de matières premières — soie, coton, métaux, combustibles, engrais — nous y ajoutons du travail, puis nous envoyons ou renvoyons le tout à l'étranger. Ces produits payent les matières premières importées et, en sus, les vivres supplémentaires indispensables. Importation et exportation sont les deux termes d'un échange dont nous vivons. *La continuité et la certitude de ces échanges internationaux sont la condition primordiale de notre existence économique.*

Pour vivre de notre production, c'est-à-dire sans échange, il faudrait que la moitié de la population suisse émigrât, et que l'autre moitié se contentât de vivre d'une façon tout à fait primitive.

\* \* \*

En arrêtant brusquement les relations internationales, la guerre a profondément troublé cet équilibre instable, et d'autant plus qu'elle se fait autant par des moyens économiques que militaires. Sans importation de matières premières en Suisse, pas de travail pour l'industrie et amoindrissement de la production agricole. Sans exportation de produits industriels et agricoles, pas de vivres. Je formule donc de la façon suivante le problème du ravitaillement : *Comment maintenir l'apport des matières premières et des vivres ? Apport permettant à l'industrie de continuer son travail et de payer par l'exportation les vivres importés ?*

Les premières semaines de guerre ont porté d'un seul coup le trouble à son maximum. Pas de vivres, pas de travail. Nous nous sommes remis assez promptement. La machine économique a repris sa marche lentement d'abord, puis plus rapidement. Tout semblait rétabli vers l'automne 1916 ; depuis elle grince de nouveau.

L'organisme économique s'est montré beaucoup plus élastique qu'on ne le pensait communément. Il s'est adapté assez rapidement à de nouvelles conditions d'existence. Il s'est créé de nouveaux organes.

Examinons ces phénomènes.

\* \* \*

Il y eut d'abord *adaptation*.

L'étranger, produisant moins, nous demanda plus de fromage, de lait condensé, de chocolat. Le Conseil fédéral a empêché l'exportation des deux premiers produits de dépasser la quantité habituelle.

Les belligérants nous ont demandé plus d'outillage, de voitures, d'appareils, de matières colorantes, d'aluminium. En échange de ces fournitures, ils durent nous concéder l'entrée en Suisse des matières premières nécessaires. L'industrie horlogère remplaça une partie de son travail habituel par la fabrication de matériel de guerre.

Chose extraordinaire, les industries de luxe, la soierie et la broderie prospérèrent pendant cette période.

Il y eut aussi des déplacements de clientèle.

Ici intervient un fait nouveau et intéressant. Le jeu des interdictions d'exporter prononcées par tous les gouvernements et les dérogations qu'ils accordent *permet aux pouvoirs publics de contrôler la plus grande partie de l'importation et de l'exportation*. Sauf le cas de monopole, les gouvernements n'achètent ni ne vendent directement. Mais ils n'autorisent l'exportation par les particuliers que dans la mesure où ils la jugent utile à l'intérêt national ; ils font de ces autorisations l'objet de négociations avec les gouvernements étrangers et se réservent en tout temps de les suspendre. Les autorisations d'exporter et d'importer sont réparties aussi équitablement que possible entre certains ayants-droit. Avant la guerre, le trafic international était abandonné aux particuliers. L'Etat se contentait de prélever des droits de douane. Depuis les déclarations de guerre, l'Etat règle la quantité de ces échanges d'une façon toujours plus stricte ; il laisse l'initiative, le risque et le gain aux individus. Il faut pour chaque opération demander l'autorisation officielle.

Cette intervention a provoqué la formation de *grands syndicats d'importateurs ou d'exportateurs* destinés à veiller à une juste répartition des autorisations. Les opérations, au lieu de se faire individuellement et sans contrôle, se font en commun et sous le contrôle des concurrents et de l'Etat. Il y a donc organisation nouvelle du commerce international et du ravitaillement.

Mais ce ravitaillement en matières premières et en vivres rencontre des *obstacles nouveaux*.

Le prix du transport maritime a souvent décuplé. Les délais de transport et de livraison ont été démesurément allongés par suite de l'absence de tonnage et de wagons. Les marchandises séjournent des mois dans les ports et les entrepôts. En outre, les achats doivent être payés d'avance. Il faut donc ajouter au prix l'intérêt de l'argent avancé, les frais d'entrepôt, d'assurance ; ces déboursés entrent pour une large part dans certaines hausses de prix.

Ces difficultés ont été récemment accrues du fait de la guerre sous-marine et de la défiance toujours plus grande de nos voisins à notre égard. Nous sommes toujours des suspects qu'il s'agit de surveiller.

\* \* \*

Notre ravitaillement en matières premières a pu s'effectuer à peu près normalement. Il n'en est pas de même de notre *ravitaillement en vivres*. Actuellement, la situation est la suivante :

Notre production agricole diminue en quantité et croît en valeur. Il lui manque une partie des fourrages et des engrais qu'elle tirait du dehors. La situation s'aggrava en hiver 1916-1917 par suite d'une mauvaise récolte de fourrages et de pommes de terre. La production laitière s'en est fortement ressentie.

L'importation du blé a diminué, celle de la viande a pour ainsi dire cessé, le beurre ne nous parvient plus non plus que les œufs. Le sucre disparaît peu à peu. Le riz doit être remplacé par le maïs. Le pétrole, après avoir manqué, arrive assez régulièrement maintenant. Le charbon manque.

Nous sommes de plus en plus mis à la portion congrue. Qu'a-t-on fait ?

On a parlé d'accroître ou d'*intensifier la production agricole*. Il y a certainement quelque chose à faire dans ce domaine, mais la marge n'est pas grande.

Il faut des décades pour faire passer l'agriculture d'un régime à un autre. Pendant ce temps la guerre cessera et, par conséquent, la raison de transformer disparaîtra. La paix est l'état normal, nous devons nous organiser pour elle. La guerre exige des mesures provisoires.

Nous ne pouvons demander à l'agriculture suisse de renoncer à sa situation prospère en vue d'un état de chose qui peut cesser chaque jour.

Quelles furent les *mesures prises par les autorités publiques* en Suisse pour obvier temporairement aux difficultés du ravitaillement? Mentionnons d'abord les négociations avec les gouvernements étrangers.

Les *traités conclus* nous permettent de faire transiter à travers les Etats de l'Entente du blé et des quantités mesurées au compte-goutte des produits alimentaires les plus indispensables.

Ils nous ont permis de faire transiter du sucre à travers l'Allemagne, de faire venir de ce pays des pommes de terre pour l'hiver dernier et pour l'ensemencement de ce printemps, enfin des engrais chimiques en échange de bétail, de lait condensé et d'aluminium; l'exportation du fromage a cessé. L'importation du charbon allemand et du fer en Suisse se fait sans compensation, mais aussi sans abondance.

Le mutisme du Conseil fédéral au sujet de ces négociations et de ces accords est regrettable, car il provoque des bruits alarmants et incontrôlables. Peut-être ce mutisme est-il imposé précisément par les gouvernements étrangers qui ne tiennent pas à ce que leurs ressortissants soient renseignés sur les vivres qui sortent de leur territoire.

Comme les belligérants ne veulent pas que leurs envois servent ni directement ni indirectement à l'ennemi, ils ont demandé l'institution chez nous d'organes spéciaux de surveillance. Telle la S. S. S. (Société de surveillance économique), chargée de par le Conseil fédéral de veiller à l'emploi à l'intérieur de nos frontières et à la juste répartition entre importateurs des denrées que l'Entente autorise à entrer chez nous.

La principale des mesures administratives intérieures fut l'*institution de monopoles publics ou mixtes*. Le monopole donne au vendeur étranger des garanties d'emploi à l'intérieur supérieures à celles que le commerce privé ne peut offrir. La quantité de ses achats lui permet d'obtenir le plus bas prix du jour. Il est bon payeur. Enfin le monopole exclut toute spéculation à l'intérieur; il vend ses produits au prix de revient et à un prix égal sur tout le territoire. Grâce au monopole public des céréales, le pain en Suisse a été au prix le plus bas possible, et souvent bien inférieur à celui que comportait le prix du blé sur le marché mondial.

Grâce au monopole mixte du fromage, nous avons joui jusqu'à une époque récente d'un prix très inférieur à celui du marché international. Les bénéfices réalisés par la Confédération sur la vente à l'étranger lui ont permis jusqu'au premier mai 1917 de verser des subventions aux producteurs du lait destiné à la consommation urbaine, et de maintenir le prix de cette denrée au-dessous de ce qu'elle aurait été autrement.

Les monopoles publics du sucre, du pétrole, etc. nous ont été fort utiles.

L'institution des monopoles a été justifiée par les services rendus.

Il a été fait un large usage de la *tarification* des denrées. Celle-ci est excessivement délicate et les expériences faites sont peu encourageantes. Un prix fixé bas fait disparaître la marchandise, fixé haut il encourage la spéculation et fait tort au consommateur. Le prix maximum officiel est si facile à tourner qu'il est le plus souvent inopérant. Ni le vendeur, ni l'acheteur n'a intérêt à dénoncer les contraventions. Les honnêtes gens sont dupes et les fraudeurs triomphent. Le prix ne peut être fixé sans inconvénient qu'en cas de monopole.

Mais la quantité importée ou produite de certaines denrées

est insuffisante. Ici, c'est l'économie individuelle et surtout le *rationnement*, le système des cartes, qui doit être appliqué. Dès qu'une denrée menace de manquer, la spéculation et l'accaparement s'en emparent, les prix montent, les mieux argentés se pourvoient, les bourses modestes doivent s'en passer. Il est juste et naturel que l'Etat intervienne, fasse parts égales et veille à ce que chacun obtienne la sienne. La Confédération, moins liée par toutes sortes de considérations et d'amitiés locales, a procédé à cette répartition plus équitablement que les cantons et les communes ne l'ont fait.

Ici se pose un *dernier problème*. Pour les masses populaires, le prix de la vie a augmenté plus que les gains. Chaque jour des hausses nouvelles arrachent à une grande partie de la population de notre pays un morceau de pain de la bouche. En des circonstances aussi exceptionnelles, il faut recourir à des mesures exceptionnelles. Il faut que l'administration publique remette des vivres au-dessous du prix de revient aux personnes dont le revenu est inférieur à une certaine somme, et sans que ce don ait un caractère d'assistance. Les frais résultant de cette mesure seront récupérés par l'impôt direct, surtout en frappant les bénéficiaires de guerre. Les bénéficiaires de la guerre payeront ainsi pour les sacrifiés de la guerre. Les premières mesures dans ce sens ont été prises, il s'agit de les étendre. Je ne vois pas ce qu'on pourrait objecter à une pareille œuvre de solidarité.

\* \* \*

En ce moment, la plupart des belligérants *arrêtent* ou menacent d'*arrêter l'importation chez eux des produits de nos industries de luxe*. De nombreux ouvriers seront peut-être jetés sans ressource sur le pavé.

Les vivres que nous ne pourrons d'ailleurs plus payer avec les produits de l'industrie nous sont mesurés toujours plus parcimonieusement. Les Etats-Unis se proposent de ne plus rien nous envoyer. L'avenir est donc plein de menaces. C'est vers le pire et non vers le mieux que nous marchons.

Ce n'est que maintenant que nous pouvons juger du prix inestimable de la paix.

H. PRONIER.

---

AVIS. — *L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro la publication de la seconde partie de l'intéressante et judicieuse étude de M<sup>me</sup> Jean Cruppi : De nouveaux métiers féminins en France.*

---

## De-ci, De-là...

La Société *Pour le Bien du Soldat* nous prie de rappeler à nos lectrices que l'infusion de tilleul est une des boissons les plus appréciées des habitués des « Foyers du Soldat » et que, vu les difficultés d'importation du thé, il y sera grandement recouru l'hiver prochain. Avis à toutes celles qui pourront envoyer un paquet de ces fleurs odorantes au dépôt de la Société, Ecole primaire de Malagnou, Genève. (S'adresser au concierge.)

C'est fort bien. Mais ne pourrait-on pas aussi, en cette année, où, moins que jamais, rien ne doit être perdu, cueillir les fleurs des tilleuls de nos promenades et de nos places publiques? Nos autorités n'y ont-elles pas songé?

\* \* \*

Notons dans le premier numéro du *Bulletin* (mai 1917), édité par la Société vaudoise de Secours mutuels, que, sur les 48 Sections de cette importante Association, 4 au moins sont exclusivement féminines: celle de l'Ouvroir coopératif (49 membres), celle de l'Union des Femmes de Nyon (22 membres), de l'Union des Femmes de Lausanne (35), de l'Union des Femmes de Morges (33). C'est là un